

PETR Pays Lauragais





Montferrand, le 14 mars 2017

Georges MERIC
Président du PETR du Pays Lauragais

À

Mesdames, Messieurs les Maires du PETR
du Pays Lauragais

*Objet : Intégration des Trames Vertes et Bleues (TVB) dans le SCOT du Pays Lauragais
Copie aux EPCI*

Madame, Monsieur,

Prescrit en février 2015, la révision du Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT) du Pays Lauragais arrive sur sa phase finale.

L'environnement est un volet important du futur SCOT et les élus du PETR du Pays Lauragais ont souhaité recueillir votre avis sur l'identification des espaces à enjeux environnementaux sur le territoire, et les possibilités de mise en place de corridors écologiques entre ces différents espaces de la Trame Verte et Bleue (TVB).

Aussi, dans le cadre d'une volonté de concertation et afin de pouvoir confronter nos travaux à la réalité du terrain, vous trouverez ci-joint un extrait cartographique (proposition) de votre territoire communal, ainsi qu'une note explicative rappelant les principes de la TVB. A noter que le rendu final dans le SCOT sera moins précis que le document cartographique transmis ce jour ; par ailleurs, il convient de souligner que le SCOT s'impose à vos documents d'urbanisme en termes de compatibilité, laissant ainsi une marge d'interprétation.

L'objectif de cette démarche est de vous permettre de valider la Trame Verte et Bleue travaillée à l'échelle du SCOT pour votre commune : vérifier la présence des corridors et réservoirs existants ou à remettre en état,

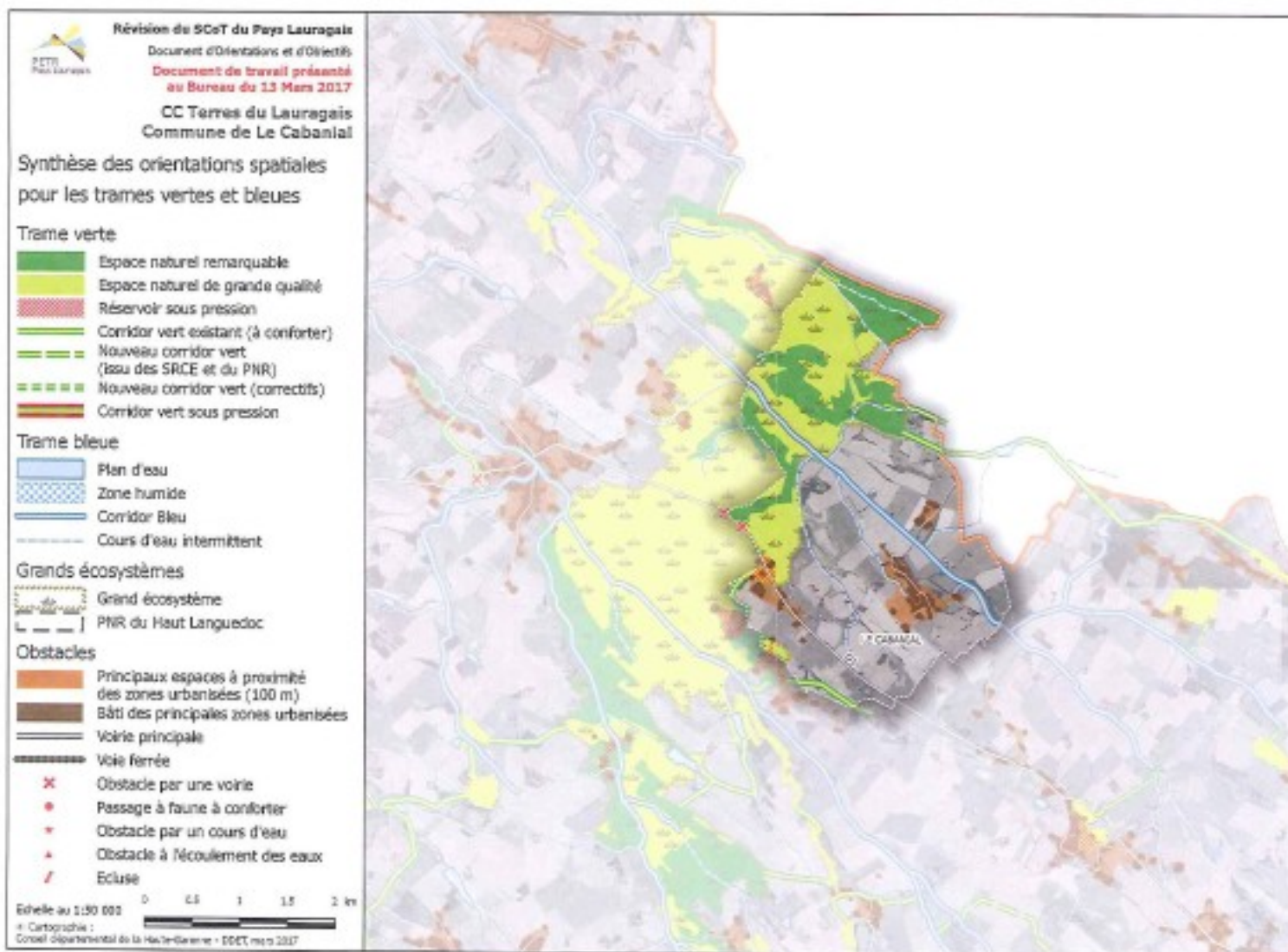
Vous pourrez nous communiquer vos demandes de modifications ou les éventuelles erreurs que vous aurez repéré dans l'identification de la Trame Verte et Bleue en justifiant la raison de ces changements.

De la même manière, vous aurez la possibilité de rajouter des corridors et réservoirs qui vous semblent important d'identifier.

Pôle d'Equilibre Territorial et Rural du Pays Lauragais

Siège social : Mairie d'Avignonet Lauragais - Siège administratif : 3 chemin de l'obélisque - 11320 Montferrand
Tél : 01 68 60 56 54 / Fax : 01 68 94 34 13 pays.lauragais@orange.fr / www.payslauragais.com

GAL des Terroirs du Lauragais 04 68 60 56 58 / 06 87 66 82 83 galain.gal.lauragais@gmail.com



Si vous avez des observations vous pouvez nous en faire part jusqu'au 7 avril 2017.

INTEGRATION DES TRAMES VERTES ET BLEUES (TVB) DANS LE SCOT DU PAYS LAURAGAIS - Notice explicative -

LA TVB : DE QUOI S'AGIT-IL ?

En 2010, l'entrée en vigueur de la loi portant Engagement National pour l'Environnement (ENE), dit « Grenelle 2 » a modifié en profondeur le droit de l'urbanisme. Les SCOT ont ainsi vu leur contenu se renforcer fortement avec l'obligation d'intégrer les nouvelles dispositions de la loi Grenelle 2.

Le but est de donner au SCOT davantage de possibilités pour prendre en compte les objectifs de développement durable que le Grenelle a défini comme prioritaires, en particuliers la lutte contre la consommation d'espace et la régression des surfaces agricoles et naturelles, la préservation de la biodiversité, en particulier la protection, la préservation et la remise en bon état des continuités écologiques et la lutte contre le réchauffement climatique.

La Trame Verte et Bleue se compose à la fois :

- De réservoirs de biodiversité (espaces naturels où les espèces peuvent vivre et/ou à partir desquels elles se dispersent),
- De corridors écologiques assurant une continuité naturelle entre ces différents réservoirs.



La Trame Verte et Bleue n'est pas à percevoir comme une contrainte supplémentaire, mais comme un véritable outil d'aménagement du territoire, multifonctionnel. En effet, elle contribue fortement à :

- L'attractivité du territoire (tourisme vert, etc.)
- La qualité paysagère (marqueur identitaire du Lauragais) et le cadre de vie
- La préservation des ressources naturelles et de la biodiversité